



Dans un dossier de succession pour 2 lits sans enfants ensemble.

Par thina

Bonjour,
j'ai un dossier de succession chez un avocat, il me demande si les héritiers de la partie adverse veulent être défendus par lui, il demande 1000€ chacun pour un amiable et 1500€ chacun si cela passe au tribunal. Les mêmes tarifs qu'à moi-même sachant qu'ils sont 5 héritiers.

Je voulais savoir si c'était normal, c'est le tarif?

Il a bien bien commun (maison) entre ma mère et mon beau père. Mon beau père a fait un testament en 1996 qui donne le legs de la maison à 2 enfants de madame... monsieur est décédé en 2009. Nous apprenons seulement en 2019 après le décès de ma mère qu'elle a reçu l'usufruit en 2010. Que ce testament existe et qui a été enregistré au greffe en 2019, en même temps que celui que ma mère a fait daté de 2013 en léguant elle aussi la maison à ces 2 mêmes enfants.

Nous sommes en bonne relation avec les enfants de monsieur et nous sommes dans la même situation, à savoir que nous voulons avoir notre part d'héritage...

Par Indigo

Bonjour thina,

Lorsque vous indiquez :

"il me demande si les héritiers de la partie adverse veulent être défendus par lui,

Apparemment, cet avocat a zappé sa prestation de serment :

« Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité ».

Cordialement,

Par thina

Bonjour c'est le 2^{ème} avocat que je prends,
toujours une demande de faire annuler le testament,
lors du rdv, il me dit!!! faudrait t'en encore pouvoir avoir l'original!! et il m'explique ce qu'était un legs, alors que j'en savais plus sur le sujet, et c'est qui au départ me demande mon niveau d'étude!!! incroyable..... mais ça ne m'a pas gégé de me facturer 600€ pour ce rdv, et 4 échanges par mails.

sachant d autant plus que c était avec mon assurance juridique.

de ce fait j ai pensé qu il était avec le notaire.

donc je change d avocat et là rien se passe non plus!!

on se demande qui a le droit à la justice...